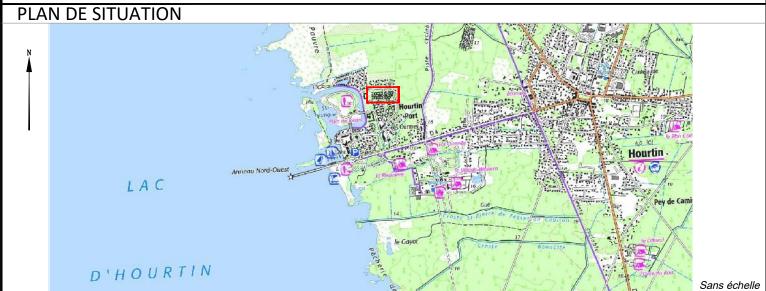
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Commune de Hourtin Rue des Mascottes

PA 033 203 25 0001



Lotissement "Le Domaine des Tamaris"



PLAN D'ENSEMBLE FIGURATIF



Maître d'ouvrage Maître d'oeuvre CAP Développement Pierre De Juli

85 180 LES SABLES D'OLONNE Tel : 06 63 62 00 43

SELAS AUIGE

220 Cours Gambetta 33 400 TALENCE Tel: 05 57 35 35 80

Dossier: 25.030

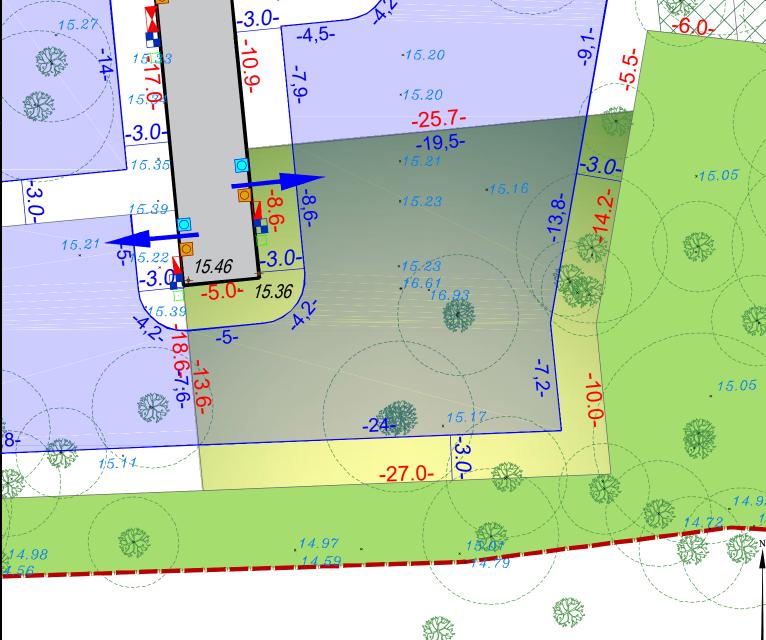
Date d'édition : Sept. 2025

HOURTIN LOT N°8 "Le Domaine des Tamaris"

Référence cadastrale : Section CB n°2 partie

Superficie du lot = 600 m^2

Plan de vente



LEGENDE Lots privatifs Arbres existants

> Voirie partagée Accès / allée de desserte

Végétation à conserver et/ou à renforcer

Zone d'implantation des constructions A l'intérieur de la zone, si recul : $R \ge H/2$ avec un minimum de 3m

Branchements et altimétries

Electricité

0.00 Altimétrie du terrain naturel

Eau potable Télécom

0.00 Cote de nivellement voirie projet

Echelle : 1/250

Eaux usées

Eaux pluviales

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

Espaces verts communs

Stationnements

Accès aux lots

Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après bornage définitif des lots.

- 2. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil": chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs
- 3. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candelabres, grilles et végétaux plantés, etc. ...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage.
- 4. Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006.
- 5. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- 6. Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement